

Titulaire : Trafalgare

Rôle de Trafalgare : mandataire

Période des prestations : 2015

Client : Communauté d'Agglomération Béziers
Méditerranée

Montant HT du marché : 11 250 €

Montant HT Trafalgare : 11 250 €

Durée de l'étude : 2 mois

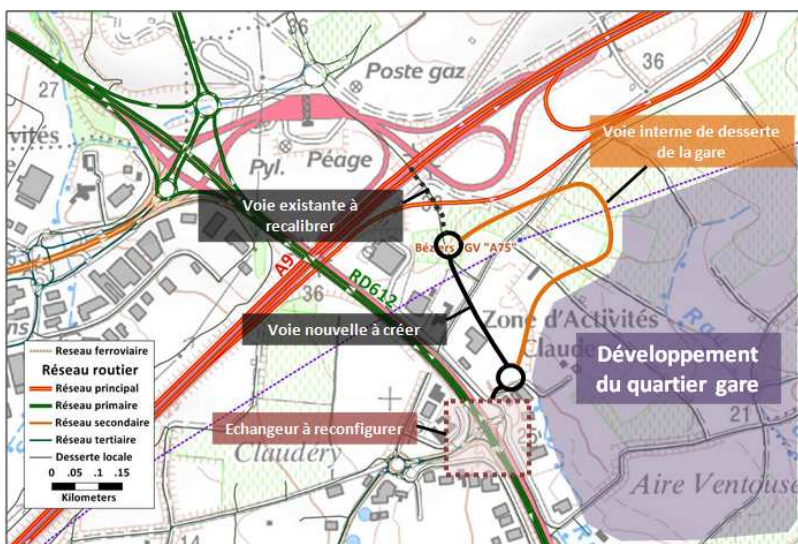
Responsable du marché : M. Vincendet

Description du projet

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan (LNMP) comprend la création de deux gares nouvelles situées sur la ligne nouvelle, d'une part à l'ouest de Béziers et d'autre part à l'ouest de Narbonne. Ces études ont conclu à un potentiel de trafic important, avec une croissance des trafics TGV sur les gares du Biterrois et du pays d'Agde (Agde, Béziers Centre et Béziers TGV) de 40% à 60% selon les scénarios envisagés à l'horizon 2020/2021. L'implantation de ces gares nouvelles a par ailleurs fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 15 décembre 2013, à partir de laquelle ont été lancées les études de phase 2, visant notamment à préciser l'emplacement des sites de gares nouvelles. Trois sites ont ainsi été retenus par SNCF Réseau lors des études de phase 2 pour la deuxième gare du Biterrois, tous positionnés au niveau de la commune de Villeneuve-les-Béziers :

- deux sites (« haut » et « bas ») de « Gare Nouvelle Béziers A75 »,
- un site de « Gare Nouvelle Béziers Canal du Midi ».

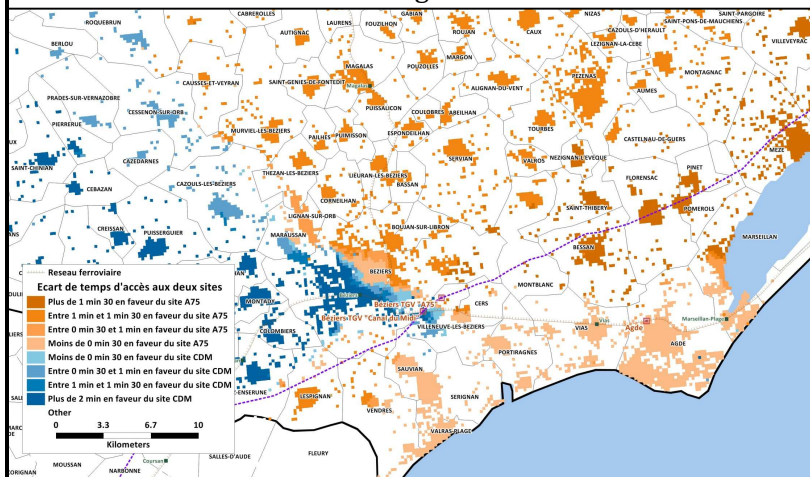
La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est en charge de définir, en concertation avec SNCF Réseau, les indicateurs comparatifs d'accessibilité à ces différents sites, afin de faire valider par le bureau communautaire l'emplacement préférentiel porté par l'agglomération.



Description de l'étude

La présente étude vise à fournir à la CABM un argumentaire technique visant à comparer l'accessibilité des trois sites retenus par SNCF Réseau. Sont ainsi comparés :

- les accessibilités routières de l'ensemble des communes figurant dans le bassin de chalandise des gares actuelle et nouvelle du Biterrois,



- les modalités de transport en commun disponibles pour chacun de ces trois sites, en comparaison avec la gare actuelle,

- les temps de parcours routiers pour rejoindre la gare SNCF actuelle depuis les différents lieux retenus,

- les temps de parcours en transport en commun pour rejoindre les principaux bassins de vie du Biterrois et du Pays d'Agde depuis les différents sites.